



Native Women's  
Association of Canada

~~~~~  
L'Association des  
femmes autochtones  
du Canada

# Les facteurs de changement concernant le poisson et son habitat

Rapport sommaire

mai 2025

## Table des matières

|                                                                                        |    |
|----------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Résumé</b> .....                                                                    | 2  |
| Objectifs.....                                                                         | 2  |
| Approche .....                                                                         | 4  |
| Principales constatations .....                                                        | 4  |
| <b>Contexte</b> .....                                                                  | 6  |
| Réglementation en vigueur.....                                                         | 7  |
| La modernisation des mesures de protection du poisson et de son habitat au Canada..... | 7  |
| Intégration des droits et des valeurs des Autochtones.....                             | 8  |
| <b>Méthodologie</b> .....                                                              | 11 |
| Première vague de mobilisation (2020 et 2021).....                                     | 11 |
| Deuxième vague de mobilisation (2021 à 2023).....                                      | 13 |
| Troisième vague de mobilisation (2023 et 2024) .....                                   | 15 |
| <b>Résumé des commentaires issus des séances de mobilisation</b> .....                 | 17 |
| <b>Conclusion</b> .....                                                                | 29 |
| <b>Références</b> .....                                                                | 32 |

## Résumé

Au Canada, il devient de plus en plus important de protéger le poisson et son habitat alors que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement exercent des pressions croissantes sur ces écosystèmes vitaux. Les transformations écologiques ont des conséquences particulièrement graves sur les communautés autochtones, dont les pratiques culturelles, les systèmes alimentaires et les traditions spirituelles sont profondément liés aux milieux aquatiques. Parmi les personnes les plus touchées, et les moins entendues, se trouvent les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre (FFPBTDIG+) autochtones. Les décisions concernant les politiques et la réglementation ne tiennent pas toujours compte de leur rôle unique en tant que gardiennes du savoir et intendantes de l'environnement. Pour reconnaître ces lacunes de longue date, les institutions fédérales telles que le ministère des Pêches et des Océans (MPO) doit absolument instaurer un dialogue significatif avec les communautés FFPBTDIG+ autochtones afin d'orienter les politiques qui concernent leurs terres et leurs cours d'eau.

La modernisation des règlements qui protègent le poisson et son habitat peut renforcer la gouvernance environnementale, rétablir les mesures de protection abolies et jeter les bases de l'inclusion significative des communautés autochtones.

Le présent rapport vient résumer les constatations tirées de trois vagues de consultations publiques dirigées par l'AFAC entre 2021 et 2025 au sujet des changements proposés par le MPO aux mesures de protection du poisson et de son habitat en vertu de la *Loi sur les pêches*. Les consultations, menées en partenariat avec l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC), ont permis de recueillir des commentaires et points de vue critiques qui viendront orienter la protection continue et la gestion du poisson et de son habitat au Canada. Les commentaires issus de ces trois vagues de recherche illustrent la façon dont le savoir des FFPBTDIG+ autochtones intensifie les efforts déployés pour assurer la subsistance de l'habitat du poisson pour les générations futures, et montrent pourquoi il est essentiel de faire entendre leur voix pour obtenir des résultats durables en matière de conservation.

## Objectifs

Soucieux de gouverner avec ouverture et transparence, et dans le respect de la réconciliation, le Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH), qui relève du

ministère des Pêches et des Océans (MPO), a amorcé un processus de mobilisation en plusieurs vagues auprès d'Autochtones, de partenaires et d'intervenants clés afin de prendre en compte leurs importants points de vue dans l'élaboration et la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la version modernisée de la *Loi sur les pêches*. Ce processus de mobilisation considérable consistait en plusieurs séances de consultation auprès de divers partenaires et intervenants.

Le présent rapport a les objectifs suivants :

- Consigner et synthétiser les principaux thèmes, les préoccupations et les recommandations mis en lumière lors des trois vagues de mobilisation.
- Mettre en évidence les points de vue uniques des FFPBTDIG+ autochtones en ce qui concerne la protection du poisson et de son habitat.
- Appuyer la révision de la *Loi sur les pêches* modernisée d'une manière qui reflète davantage les systèmes de savoir, les droits et les valeurs des Autochtones.

Il est essentiel d'inclure les voix autochtones, en particulier les points de vue et les priorités des FFPBTDIG+ autochtones, pour veiller à ce que le savoir traditionnel et les pratiques d'intendance de l'environnement viennent orienter la protection efficace et inclusive des habitats aquatiques.

## Approche

Le MPO a entrepris une vaste mobilisation nationale afin d’orienter et d’appuyer la modernisation de la *Loi sur les pêches*. Cette initiative pluriannuelle consistait en plusieurs séances de mobilisation visant à recueillir divers points de vue quant à la façon de renforcer la protection et la gestion du poisson et de son habitat partout au Canada. Dans le cadre de ce processus, le MPO a collaboré avec l’AFAC à la réalisation de trois vagues de mobilisation centrées précisément sur les voix et expériences des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre (FFPBTDIG+) autochtones. Les trois vagues se sont déroulées comme suit :

**Vague 1 (2020 et 2021)** : Plus de 100 séances partout au Canada, dont 3 tables rondes avec l’AFAC consacrées aux questions liées au genre et à la participation des Autochtones dans l’élaboration de la réglementation.

**Vague 2 (2021 à 2023)** : Cette vague a compris 8 séances du MPO avec l’AFAC, 3 tables rondes animées par l’AFAC, 18 entrevues en profondeur et un sondage en ligne auquel ont répondu 267 femmes autochtones. Les discussions ont porté sur les effets cumulatifs, les priorités en matière de restauration de l’habitat, les espèces en péril et les droits issus de traités.

**Vague 3 (2023 et 2024)** : Cette vague a pris la forme de trois tables rondes animées par l’AFAC visant à passer en revue les principes directeurs liés aux réserves d’habitat, aux mesures de compensation et aux approches multi-espèces en matière de conservation.

## Principales constatations

Alors que les changements climatiques et le développement humain continuent d’affecter les populations de poissons, il est plus urgent que jamais de mettre en place une gouvernance inclusive, respectueuse et efficace. Les Autochtones exigent des mesures qui vont au-delà de la consultation et viennent établir des relations respectueuses à long terme, où ils et elles prennent part activement à la protection des écosystèmes dont ils assument l’intendance depuis des générations. Au cours des trois vagues de mobilisation, les Autochtones ont fait ressortir l’importance de communiquer clairement, d’assurer une coopération du début à la fin et d’intégrer le savoir autochtone de façon significative. Les personnes participantes ont demandé de plus grandes possibilités de leadership, de meilleures pratiques de surveillance et de reddition de compte, ainsi qu’une orientation vers la prévention des atteintes à l’environnement, plutôt que

vers l'atténuation. Il est toujours prioritaire de faire respecter les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones, et les politiques doivent être mises en œuvre efficacement de façon à amener de réels changements. Pour l'avenir, il sera essentiel de renforcer la confiance, la transparence et la collaboration afin d'établir des partenariats à long terme fructueux permettant de protéger les populations de poissons et de favoriser la santé et la résilience des habitats.

**Rendre obligatoire l'intégration significative du savoir autochtone à chaque étape de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets concernant le poisson et son habitat.** La protection du poisson et de son habitat est complexe et nécessite l'adoption d'une perspective à long terme. Le savoir autochtone est essentiel pour protéger ces écosystèmes complexes à long terme et, pour le conjuguer à la science occidentale<sup>1</sup>, il faut instaurer d'emblée un dialogue avec les Autochtones.

**Établir dès le début d'un projet des partenariats à long terme avec les communautés autochtones par des activités de surveillance et de suivi.** Les partenariats autochtones sont nécessaires à la mise en œuvre des principes directeurs et des mesures de protection. Pour réussir à mettre en œuvre des mesures de protection à long terme, il est important d'établir des relations durables avec les Autochtones et leurs communautés, et de leur conférer le pouvoir décisionnel nécessaire pour influencer les résultats en matière de conservation et de protection des habitats.

**Gagner la confiance par des communications transparentes et respectueuses.** Pour gagner et garder la confiance des communautés autochtones, il faut des communications claires, accessibles et transparentes. Il est primordial de fournir aux Autochtones des mises à jour régulières sur les activités affectant le poisson et son habitat qui se déroulent sur leurs terres afin de démontrer sa responsabilité, de favoriser la prise de décisions éclairées et de respecter les droits et responsabilités des Autochtones.

---

<sup>1</sup> La science occidentale est un système de connaissances centré sur l'observation empirique, l'expérimentation et le raisonnement logique. Elle s'appuie sur la méthode scientifique pour élaborer des hypothèses et des théories vérifiables, misant sur l'objectivité et la reproductibilité pour expliquer le monde naturel. Source : Chalmers, A. F. « What is this thing called science? », *Hackett Publishing*, 1999.  
<https://archive.org/search.php?query=external-identif%3A%22urn%3Alcp%3Awhatisthisthingc0003chal%3Alcpdf%3Abbe4b278-ce50-4ef1-8106-abcd8545dc13%22>

**Respecter la relation que les Autochtones entretiennent avec la terre et l'eau dans les efforts de conservation.** Il est essentiel de reconnaître et de respecter les valeurs culturelles, les pratiques et les relations uniques des communautés autochtones relativement à la terre et à l'eau. Une telle compréhension fait en sorte que les mesures de protection du poisson et de son habitat sont mises en œuvre en harmonie avec le savoir et la vision du monde des Autochtones.

**Privilégier la mobilisation inclusive au sein des diverses communautés autochtones lors de la prise de décisions réglementaires concernant la protection du poisson et de son habitat.** Pour véritablement faire preuve d'inclusivité, il faut reconnaître la diversité au sein des communautés autochtones. En élargissant les interventions de façon à englober un plus grand nombre de communautés et en favorisant une mobilisation inclusive faisant appel à tous les membres des communautés, des aînés aux jeunes, il est possible d'éviter la panindigénéité.

Les séances de consultation ont mis en lumière la nécessité d'approches à long terme qui sont inclusives et fondées sur les droits pour protéger le poisson et son habitat face aux changements climatiques. Le leadership, le savoir et les partenariats autochtones doivent être au cœur des décisions à chaque étape afin d'assurer la résilience des écosystèmes, de respecter les obligations issues de traités et d'établir une relation de confiance durable.

## Contexte

Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement causée par l'activité humaine ont des répercussions qui menacent de plus en plus le poisson et son habitat. Ces menaces touchent de façon démesurée les communautés autochtones, dont l'identité, la culture et les pratiques spirituelles sont étroitement liées à ces écosystèmes. Au Canada, les Autochtones, en particulier les FFPBTDIG+, expriment leurs préoccupations au sujet, notamment, de la disparition de populations de poissons, de la détérioration de la qualité de l'eau et de la dégradation de la santé du poisson. Ils et elles relèvent aussi souvent les conséquences plus larges pour la santé, la résilience et les systèmes de savoir des communautés autochtones. Il est essentiel d'analyser la façon dont la réglementation en vigueur concernant la gestion et la protection du poisson et de son habitat arrive ou non à répondre aux difficultés complexes et changeantes auxquelles font face les communautés autochtones au Canada.

## Réglementation en vigueur

La *Loi sur les pêches* (la Loi) joue un rôle critique dans la gestion des conséquences sur le poisson et son habitat, comme l'altération des habitats, les espèces envahissantes et les changements climatiques. La Loi réglemente la pêche, favorise la conservation et la protection du poisson et de son habitat et supervise les activités économiques dans les eaux canadiennes. Elle établit également un cadre décisionnel tenant compte de facteurs, tels que l'importance du poisson ou de l'habitat qui seront touchés pour la productivité des pêches en cause, les mesures d'atténuation, les effets cumulatifs ainsi que le savoir autochtone. La *Loi sur les espèces en péril*, étroitement liée à la *Loi sur les pêches*, attribue une protection juridique aux espèces sauvages en péril et à l'habitat dont elles dépendent. Ensemble, ces deux lois constituent l'assise législative sur laquelle reposent la protection et la conservation des écosystèmes aquatiques au Canada.

Le Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH) dirige les activités du MPO, dont il relève, concernant la protection du poisson et de son habitat. Il est chargé d'encadrer la conformité aux exigences réglementaires, d'appuyer les efforts de mobilisation et de réconciliation auprès des Autochtones, de favoriser les activités d'intendance, d'octroyer des subventions, de participer à la planification intégrée des écosystèmes, et de recueillir et diffuser des données sur l'état du poisson et de son habitat au Canada. Le PPPH joue également un rôle de premier plan en appuyant les sites contaminés tout au long des processus d'évaluation, de gestion des risques et de planification de la remise en état. En collaboration avec des partenaires autochtones et du secteur ainsi qu'avec d'autres intervenants, le programme cherche à moderniser les processus réglementaires, à cerner les zones vulnérables et à guider les initiatives d'atténuation et de restauration.

## La modernisation des mesures de protection du poisson et de son habitat au Canada

En 2018, le gouvernement du Canada a commencé à agir afin de moderniser la *Loi sur les pêches* dans le but d'accroître les mesures de protection visant à assurer la durabilité des ressources aquatiques du Canada pour les générations futures. Cette même année, le gouvernement a proposé des modifications visant à rétablir les mesures de protection abolies et à intégrer des mécanismes de protection modernes à la *Loi sur les pêches*. L'année suivante, soit

en 2019, le projet de loi C-68, une Loi modifiant la *Loi sur les pêches*, a été promulgué. Les modifications apportées sont venues renforcer la protection du poisson et de son habitat :

- en mettant l'accent sur la transparence et la clarté dans la prise de décisions;
- en renforçant le rôle des Autochtones dans la gestion du poisson et de son habitat;
- en interdisant les activités entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson;
- en interdisant les activités entraînant la mort du poisson, sauf celle de la pêche;
- en assurant le passage des poissons et en gérant les obstacles; et
- en exigeant des avis en cas de dommages non autorisés causés au poisson ou à son habitat.

Dans le cadre du processus de modernisation, le MPO a consulté des Autochtones pour s'assurer de tenir compte de leurs points de vue et priorités dans sa prise de décisions.

## Intégration des droits et des valeurs des Autochtones

Les communautés autochtones dépendent du poisson et de son habitat pour subvenir à leurs besoins essentiels, soit pour leur alimentation, leur subsistance, leurs loisirs, leur spiritualité et la préservation de leurs traditions culturelles. Afin de respecter les droits qui leur sont conférés par les traités, il est impératif d'inclure les communautés autochtones dans la prise de décisions se rapportant à leurs terres et à leurs ressources. On a traditionnellement exclu les Autochtones de tels processus décisionnels, ce qui a donné lieu à des politiques qui ignorent ou viennent saper leurs droits, leurs systèmes de connaissances et leurs liens culturels avec la terre. Les Autochtones détiennent des droits ancestraux et issus de traités concernant le poisson et son habitat, dont le droit à la gouvernance traditionnelle et coutumière des terres, des eaux et des ressources (y compris la pêche). Compte tenu du passé complexe et souvent controversé entre les législateurs et les peuples autochtones du Canada, il est essentiel de collaborer de façon significative et à long terme pour prévenir la violation de ces droits par les corps législateurs.

### La priorité aux voix des FFPBTDIG+ autochtones

Les FFPBTDIG+ autochtones sont démesurément affectées par les changements climatiques en raison de nombreux facteurs<sup>2</sup>, notamment la violence fondée sur le genre, la marginalisation et l'exclusion des processus d'élaboration de politiques et de prise de décisions. Les changements climatiques viennent en outre exacerber les disparités en matière de santé chez les FFPBTDIG+ autochtones, contribuant à l'insécurité alimentaire, aux maladies hydriques et aux problèmes de santé mentale. Les FFPBTDIG+ sont considérablement sous-représentées dans la prise de décisions climatiques, et, ce faisant, on perd ou néglige un précieux savoir autochtone concernant les répercussions climatiques<sup>3</sup>. Cette lacune dans la représentation empêche le savoir autochtone d'influencer les politiques d'adaptation et d'atténuation liées aux changements climatiques, en dépit du fait que les FFPBTDIG+ autochtones soient parmi les plus touchées<sup>4</sup>.

Ces problèmes ne découlent pas d'actions récentes; ils proviennent d'une longue histoire d'injustice et d'inégalité systémique.<sup>5</sup> Par le passé, les terres autochtones ont subi les conséquences de la dégradation de l'environnement engendrée par les politiques et décisions du gouvernement.<sup>6</sup> Les femmes autochtones ont en outre été exclues des négociations constitutionnelles au Canada, ou encore ont été regroupées avec les hommes plutôt que d'être reconnues comme un groupe distinct aux besoins et aux priorités uniques<sup>7</sup>. Les préjudices environnementaux causés aux terres autochtones, en plus du refus de répondre aux besoins précis des FFPBTDIG+ autochtones, ne font qu'intensifier les répercussions des changements climatiques sur ces communautés. Même s'il faudra du temps pour rectifier ces injustices et régler ces problèmes systémiques, il est essentiel d'inclure les FFPBTDIG+ autochtones dans ces discussions et processus décisionnels pour s'assurer de ne pas aggraver les futurs problèmes en négligeant de remédier aux inégalités passées.

---

<sup>2</sup> Datta, R. et coll. « Decolonizing meanings climate crisis and land-based adaptations: From Indigenous women's perspectives in Western Canada », *Women's Studies International Forum* (2019). <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2024.102913>

<sup>3</sup> Williams, L. et coll. « Women and Climate Change: Impacts and Action in Canada—Feminist, Indigenous, and Intersectional Perspectives », 2018. [https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Women-and-Climate-Change\\_FINAL.pdf](https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Women-and-Climate-Change_FINAL.pdf)

<sup>4</sup> Williams et coll. « Women and Climate Change », 2018.

<sup>5</sup> Gricius, G. et Martel, A. « Integrating Indigenous Women's Traditional Knowledge for Climate Change in Canada », *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*, 20, n° 3 (2024): 377-387, <https://doi.org/10.1177/11771801241241816>

<sup>6</sup> Clogg, J. et coll. « Indigenous Legal Traditions and the Future of Environmental Governance in Canada », *Journal of Environmental Law and Practice*, 2016. [https://www.wcel.org/sites/default/files/publications/2016\\_indigenouslegaltraditions\\_environmentalgovernance\\_jelp.pdf](https://www.wcel.org/sites/default/files/publications/2016_indigenouslegaltraditions_environmentalgovernance_jelp.pdf).

<sup>7</sup> Starblanket, G. « Complex Accountabilities: Deconstructing "the Community" and Engaging Indigenous Feminist Research Methods », *American Indian Culture and Research Journal*, 42, n° 4 (2018). <http://dx.doi.org/10.17953/aicrj.42.4.starblanket>

Les FFPBTDIG+ autochtones jouent un rôle essentiel et assument de nombreuses responsabilités au sein de leurs communautés à titre d'intendantes de l'environnement. Elles aident à protéger et à préserver le lien avec la terre, l'eau et les ressources, et s'assurent de laisser un environnement sain pour les générations à venir. Elles sont notamment responsables d'enseigner le savoir écologique traditionnel dans leur communauté, favorisant la cohabitation avec la nature et agissant à titre de protectrices de l'eau<sup>8</sup>.

Le rôle des transporteuses d'eau dans la culture anichinabée en est un autre exemple, une responsabilité revenant traditionnellement aux femmes et aux filles. Les changements climatiques dégradent la qualité de l'eau au Canada, limitant la capacité des FFPBTDIG+ autochtones de remplir leurs obligations culturelles, soit de protéger l'eau et les espèces qui y habitent. En négligeant d'inclure ce groupe précis dans les consultations concernant la gestion des terres et des eaux, on risque de perdre un précieux savoir transmis de génération en génération<sup>9</sup> et qui s'est avéré essentiel à l'intendance environnementale.<sup>10</sup> Il faut absolument protéger les valeurs culturelles, les pratiques traditionnelles et les liens spirituels que les FFPBTDIG+ entretiennent avec le poisson et son habitat, puisque le poisson est au cœur de leur mode de vie<sup>11</sup>.

*« Écoutons les femmes autochtones. Dans de nombreuses cultures traditionnelles, l'habitat du poisson est associé à l'intendance des végétaux à proximité, et une énorme partie de ce savoir est détenu par les femmes au sein de nos sociétés. »* – Entrevue en profondeur, deuxième vague

*« Nous savons où le poisson devrait se trouver, parce qu'il y est depuis toujours. Nous savons où jeter nos filets et où installer nos lignes à pêche. Nous connaissons les saisons et les habitudes du poisson. Mais les changements climatiques viennent tout chambouler, parce que le poisson va ailleurs. Cela nous empêche de pêcher selon nos méthodes traditionnelles dans les endroits que nous connaissons. »* – Entrevue en profondeur, deuxième vague

---

<sup>8</sup> Whyte, K. « Indigenous Women, Climate Change Impacts and Collective Action », *Hypatia: A Journal of Feminist Philosophy*, 29, n° 3 (2014): 599–616. <https://ssrn.com/abstract=2319080>.

<sup>9</sup> Schuster, R. et coll. « Vertebrate Biodiversity on Indigenous-Managed Lands in Australia, Brazil, and Canada Equals That in Protected Areas », *Environmental Science and Policy* 101 (2019), 1–6. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.07.002>.

<sup>10</sup> Whyte. « Climate Change Impacts and Collective Action » (2014).

<sup>11</sup> Clogg et coll. « Indigenous Legal Traditions » (2016).

## Méthodologie

Le MPO a organisé une série de séances de mobilisation afin d'obtenir des commentaires sur l'élaboration et la mise en œuvre des nouvelles dispositions de la *Loi sur les pêches* modernisée. Ces séances avaient pour principal objectif d'écouter les expériences, les opinions et les préoccupations des Autochtones. Les trois vagues de consultation ont été menées au moyen de diverses méthodes de participation. Un résumé de chaque vague se trouve ci-dessous, décrivant les personnes qui y ont participé, le mode de participation et les principaux sujets abordés.

### Première vague de mobilisation (2020 et 2021)

La première vague de mobilisation était de grande envergure. Elle a pris la forme de 12 séances virtuelles à l'échelle nationale, de 44 séances virtuelles multi-intérêts à l'échelle régionale et de 52 séances virtuelles auprès d'Autochtones. Le MPO a mobilisé près de 500 Autochtones, représentants des provinces et des territoires et intervenants intéressés par la conservation et la protection du poisson et de son habitat. Ces séances avaient pour principal objectif d'écouter les expériences, les opinions et les préoccupations des participants et participantes. Dans le cadre de cette vaste initiative, des séances de mobilisation spéciales ont été menées en partenariat avec l'Association des femmes autochtones du Canada (AFAC). Ainsi, au cours de cette vague, l'AFAC a animé six tables rondes portant sur les questions autochtones liées au genre se rapportant au Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH) :

- **Première table ronde** (14 personnes) : Cette séance était centrée sur les questions autochtones basées sur le genre dans le domaine de la protection et de la conservation du poisson et de son habitat, en particulier le rôle des hommes, des femmes et des FFPBTDIG+ dans la pêche autochtone et commerciale. La table ronde a fait ressortir le rôle essentiel des aînés et aînées pour ce qui est de guider la pêche autochtone traditionnelle et les efforts de conservation de l'environnement, mentionnant leurs connaissances approfondies et leur expérience de la terre et de l'eau. Les aînés et aînées réclament l'inclusion des pratiques culturelles et spirituelles à ces activités.
- **Deuxième table ronde** (14 personnes) : Cette séance s'est penchée sur les pratiques de consultation et de mobilisation s'inscrivant dans les processus décisionnels du PPPH. Les personnes participantes ont indiqué la nécessité pour le gouvernement du Canada de

reconnaître la gouvernance autochtone et d'inclure les femmes autochtones dans la prise de décisions concernant la protection du poisson et de son habitat. Elles ont évoqué comme principaux obstacles le racisme et le manque de respect des droits autochtones, réclamant une meilleure compréhension et un plus grand respect afin d'appuyer pleinement le rôle des femmes en tant que protectrices des droits et intendantes de l'environnement.

- **Troisième table ronde** (7 personnes) : Cette séance a permis de générer des idées et d'obtenir l'avis des personnes participantes afin d'appuyer la création d'un document de référence sur la mobilisation et la consultation des femmes autochtones et des personnes de diverses identités de genre lors de l'élaboration de règlements et de politiques dans le cadre du PPPH.
- **Quatrième table ronde** (12 personnes) : Les personnes participantes ont manifesté l'envie d'en savoir plus sur le PPPH et ont relevé que le MPO devrait consulter les communautés autochtones en faisant appel à des méthodes adaptées à la communauté en question, comme des sites Web, des bulletins d'information et des annonces à la radio locale. Elles ont fait ressortir l'importance d'inclure les femmes et les personnes bispirituelles et de diverses identités de genre aux consultations, soulignant la nécessité de respecter les cultures et de se préoccuper d'enjeux précis.
- **Cinquième table ronde** (14 personnes) : Les personnes participantes ont exprimé un fort désir qu'on les tienne informées et qu'on les inclue dans la conception et la mise en œuvre du PPPH. Elles ont souligné l'importance d'inclure les femmes, en particulier les aînées et les grand-mères, en insistant sur le fait que la mobilisation doit aller au-delà des membres des conseils de bande.
- **Sixième table ronde** (17 personnes) : Peu de gens connaissaient déjà le PPPH. On a soulevé des préoccupations quant aux conflits entre les pêcheurs traditionnels et commerciaux, aux répercussions inégales qu'ont les questions d'habitat du poisson sur les femmes et les personnes de diverses identités de genre autochtones, ainsi qu'au manque de reconnaissance et de responsabilisation concernant l'utilisation du savoir autochtone par quelques organisations gouvernementales.

## Deuxième vague de mobilisation (2021 à 2023)

Au cours de la deuxième vague de mobilisation, le MPO a mené 11 séances virtuelles multi-intérêts à l'échelle nationale, 5 séances virtuelles nationales auprès d'Autochtones, 39 séances multi-intérêts à l'échelle régionale et 26 séances régionales auprès d'Autochtones.

L'AFAC a participé à huit séances de mobilisation organisées par le MPO : quatre auprès d'Autochtones seulement, et quatre auprès de la population générale. L'AFAC a en outre organisé trois tables rondes, mené 18 entrevues individuelles et réalisé un sondage auquel 267 femmes autochtones ont répondu.

- **Huit séances de mobilisation**

- *Séances 1 et 6 (le 25 mai et le 16 juin 2022) : Énoncé de position pour la considération des effets cumulatifs en soutien à la prise de décision sur les autorisations délivrées en vertu de la Loi sur les pêches concernant la protection du poisson et de son habitat*
- *Séances 2 et 5 (le 26 mai et le 14 juin 2022) : Cadre pour déterminer les priorités de restauration de l'habitat du poisson*
- *Séances 3 et 4 (les 2 et 7 juin 2022) : Cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril*
- *Séances 7 et 8 (les 22 et 23 juin 2022) : Règlement relatif aux ouvrages et eaux visés*

- **Tables rondes 1 à 3 : centrées sur la détermination des priorités de restauration de l'habitat du poisson.**

- Première table ronde (15 personnes) : La séance a mis en évidence le rôle essentiel du poisson et de son habitat pour la sécurité alimentaire, l'épanouissement spirituel et culturel, les moyens de subsistance et l'intendance environnementale chez les FFPBTDIG+ autochtones. Les personnes participantes ont relevé la nécessité de la restauration, de l'élimination des polluants et des réformes stratégiques. Les changements climatiques, l'infrastructure industrielle et les changements d'affectation des terres étaient perçus comme des menaces majeures réduisant les populations de poissons, dégradant la qualité de l'eau et entraînant la disparition des pratiques culturelles. On a demandé que la restauration soit guidée par le savoir

autochtone, que les communautés autochtones soient incluses tout au long du processus et que des réformes systémiques et inclusives des politiques soient mises en œuvre de façon à assurer le respect des droits issus de traités et la justice environnementale.

- Deuxième table ronde (7 personnes) : Au cours de cette table ronde, les Autochtones ont mis en évidence l'importance intergénérationnelle de la pêche, non seulement comme source de nourriture, mais comme moyen de transmettre les pratiques culturelles, la langue et le savoir écologique traditionnel aux enfants et aux petits-enfants. La pêche au filet, le tannage de peau de poisson et l'artisanat à partir d'écaillés de poisson ont entre autres été mentionnés comme moyens d'expression culturelle, mais aussi comme possibilités d'autonomisation des Autochtones. Des inquiétudes ont été soulevées à propos de la pollution et des conditions de pêche dangereuses dans les zones urbaines, empêchant les femmes d'entretenir ces liens. On a souligné la relation spirituelle avec l'eau, et les répercussions émotionnelles liées à l'impossibilité d'accéder à des cours d'eau propre et abondante. Plusieurs personnes ont fait ressortir la nécessité d'accorder la priorité à la sécurité alimentaire, à la revitalisation culturelle et aux réformes stratégiques dirigées par les Autochtones. Les commentaires formulés insistaient sur le fait qu'un cadre de restauration devait absolument être centré sur la voix des femmes autochtones et respecter les droits issus de traités par une mobilisation continue et des approches adaptées aux cultures.
- Troisième table ronde (11 personnes) : Cette table ronde était centrée sur les facteurs jugés les plus importants dans la sélection des priorités de restauration de l'habitat du poisson, et sur l'information qui devrait être utilisée pour déterminer ces priorités. On a souligné l'importance de préserver les valeurs que les Autochtones associent au poisson et à son habitat, en particulier le lien avec la sécurité alimentaire et les pratiques culturelles. Les personnes participantes se sont fortement inquiétées des répercussions importantes, et souvent évitables, de certains projets, comme les barrages et les ponts, sur les communautés. Elles ont relevé la nécessité d'atténuer ces répercussions par des approches adaptatives,

notamment par l'amélioration de l'éducation en matière d'environnement, la remise en état des habitats et l'intégration des enseignements culturels. L'éducation a aussi été relevée comme outil essentiel pour appuyer les initiatives de restauration d'une façon qui respecte et préserve les droits conférés par traité aux Autochtones, ce qui permettrait de prévenir les violations tout en assurant une mobilisation adaptée aux cultures.

- **Entrevues individuelles virtuelles auprès des FPBTDIG+ autochtones** (18 entrevues) : Les entrevues portaient sur l'importance du poisson et de son habitat, les changements observés dans l'environnement, les répercussions de l'utilisation des terres et les opinions à l'égard de la restauration en corrélation avec les droits autochtones.
- **Sondage en ligne** (267 participantes) : Le sondage portait sur les thèmes de la préservation des valeurs des FFPBTDIG+ autochtones découlant du poisson et de son habitat, de l'établissement des répercussions climatiques et non climatiques sur ces valeurs, des priorités de restauration de l'habitat du poisson et des changements d'affectation des terres à l'échelle du paysage, ainsi que du lien entre les priorités de restauration de l'habitat du poisson et les droits conférés par traité aux Autochtones.

### Troisième vague de mobilisation (2023 et 2024)

La troisième vague a pris la forme d'une série de tables rondes dirigées par l'AFAC afin de recueillir des commentaires sur divers principes directeurs.

- **Première table ronde** (24 personnes) : Cette séance visait à obtenir des commentaires à l'égard des huit principes directeurs sur les réserves d'habitat et les mesures de compensation.
- **Deuxième table ronde** (13 personnes) : Cette séance visait à obtenir des commentaires à l'égard des huit principes directeurs sur les réserves d'habitat et les mesures de compensation.
  - Les personnes qui ont pris part à ces deux tables rondes se sont entendues sur la nécessité de nouer le dialogue avec les communautés autochtones dès le début et tout au long du processus. On a aussi indiqué que la communication doit être claire et transparente, que la mise en œuvre est plus importante que les principes à eux

seuls, que le savoir autochtone doit être valorisé et respecté, et que la prévention doit prévaloir contre les pratiques d'atténuation.

- **Troisième table ronde** (23 personnes) : Cette séance visait à obtenir des commentaires sur les cinq principes<sup>12</sup> et les pratiques exemplaires pour une approche multi-espèces et de meilleurs résultats en matière de conservation des espèces aquatiques<sup>13</sup>.
  - Dans l'ensemble, les gens se sont montrés favorables aux cinq nouveaux principes directeurs du MPO. Les commentaires formulés portaient notamment sur la nécessité de reconnaître les Autochtones comme des guides dans les efforts de conservation, d'adopter des approches communautaires pour le leadership autochtone, et de consulter une variété de voix autochtones.

**Le présent rapport vient résumer les commentaires issus des trois vagues de mobilisation, en particulier les opinions et les expériences des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre autochtones.**

---

<sup>12</sup> Les cinq principes directeurs proposés par le MPO étaient la mise en œuvre d'approches multi-espèces pour améliorer les résultats en matière de conservation, le respect des droits ancestraux et issus de traités, la prise en compte du point de vue des Autochtones et l'augmentation des possibilités de leadership autochtone, la création de partenariats solides dans le domaine de la conservation, le renforcement de la base de connaissances pour la prise de décisions, et la gestion adaptative.

<sup>13</sup> Association des femmes autochtones du Canada. « Élaboration d'un cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril : une approche multi-espèces », AFAC, (2023). [https://icr.nwac.ca/assets-documents/Developing-a-framework-for-aquatic-species-at-risk-conservation-Final-Report-2023-11-21\\_FR.pdf](https://icr.nwac.ca/assets-documents/Developing-a-framework-for-aquatic-species-at-risk-conservation-Final-Report-2023-11-21_FR.pdf)

## Résumé des commentaires issus des séances de mobilisation

Le présent rapport résume les préoccupations et les recommandations formulées lors des séances de mobilisation de l'AFAC portant sur les changements proposés par le MPO aux dispositions de la *Loi sur les pêches* se rapportant à la protection du poisson et de son habitat. Le rapport est centré sur la voix et l'expérience des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre (FFPBTDIG+) autochtones en raison de leurs perspectives uniques, et parce qu'il est important de veiller à ce que leur voix aide à façonner des solutions inclusives et ouvertes. Chaque sous-section porte sur un thème important qui est revenu tout au long des trois vagues de mobilisation (de 2020 à 2024), et présente des citations et des commentaires formulés.

### **1. Rendre obligatoire l'intégration significative du savoir autochtone à chaque étape de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets.**

La protection du poisson et de son habitat est complexe et nécessite l'adoption d'une perspective à long terme. Le savoir autochtone est essentiel pour protéger ces écosystèmes complexes à long terme et, pour le conjuguer à la science occidentale, il faut instaurer d'emblée un dialogue avec les Autochtones.

Dans l'ensemble des séances, les personnes participantes ont systématiquement fait ressortir que la protection de l'habitat du poisson est un effort complexe à long terme, et ont demandé à ce que le savoir autochtone soit pris en compte lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de règlements et d'autres instruments et outils. On était d'avis que la science occidentale à elle seule ne suffit pas à assurer des pratiques de pêche saines et durables.

*« La science occidentale a tendance à essayer de contrôler Mère Nature, et non de travailler avec elle. » – Table ronde de la deuxième vague*

Les Autochtones ont souligné l'importance d'intégrer le savoir autochtone au moment d'établir les conditions de référence afin d'évaluer les possibles effets cumulatifs sur l'habitat du poisson. On a dit craindre que la science occidentale à elle seule ne permette pas de saisir adéquatement les effets cumulatifs sur le milieu naturel, comparativement à l'approche holistique employée par le savoir autochtone. Les personnes participantes ont aussi avancé que les zones d'importance écologiques devraient être classées selon une vision du monde entier, et

non en s'appuyant uniquement sur des facteurs écologiques. Une telle approche permettrait de tenir compte des lieux et des espèces qui revêtent une importance culturelle pour les Autochtones. On a souligné l'importance de l'approche à double perspective, dans laquelle le savoir traditionnel autochtone peut aller de pair avec la science occidentale.

*« Il faut commencer par voir les choses dans une optique autochtone. Cela comptera pour beaucoup. » – Table ronde de la deuxième vague*

Pour intégrer le savoir autochtone, il faut sans tarder nouer le dialogue avec les communautés autochtones. Tout au long des discussions, les personnes participantes ont réitéré l'importance de nouer un dialogue significatif avec les communautés autochtones, et ce, dès le début d'un projet. Un dialogue significatif va bien au-delà de la simple consultation; il s'agit d'écouter, de valoriser et d'appliquer les points de vue recueillis. Il est essentiel d'aller plus loin que la simple collecte de commentaires, et d'intégrer de façon constructive le savoir et les traditions autochtones. Pour ce faire, il faut, par exemple, respecter les calendriers saisonniers et intégrer les enseignements traditionnels aux processus d'élaboration et de mise en œuvre. Ce type de coopération viendrait jeter les bases des projets, en plus de faire de la place pour intégrer le savoir autochtone et amorcer d'emblée l'établissement de relations.

*« Pour ce qui est de la participation communautaire... il faut inclure les Premières Nations, et pas seulement les consulter. Il faudrait aussi demander aux gardiens du savoir traditionnel et aux aînés d'évaluer la situation. » – Table ronde de la troisième vague*

*« Une rencontre avec le conseil des aînés de la région, même s'il ne se trouve pas sur des terres enregistrées des Premières Nations. Les aînés comprennent la région depuis longtemps, ils comprennent la façon dont la terre bouge et dont les créatures interagissent. » – Table ronde de la troisième vague*

*« On devrait engager des aînés locaux pour tirer profit de leurs connaissances et montrer aux entreprises comment étaient les choses avant que la technologie prenne le relais. » – Table ronde de la troisième vague.*

*« [...] la communication et la mobilisation communautaire avant que les projets soient approuvés et que le travail commence [...] » – Table ronde de la troisième vague*

*« Établir le contact avec les communautés autochtones dès le début, mettre en place des plans et du financement à long terme et inclure des stratégies de développement de la capacité à long terme. » – Table ronde de la troisième vague.*

*« En ce qui concerne les processus, les promoteurs devraient inclure un conseil consultatif formé de membres de la communauté de divers horizons, dont des jeunes, des*

*aînés, des membres du conseil, des gardiens du savoir et des membres de la communauté qui détiennent de l'expérience dans le domaine de l'environnement. On s'assurerait ainsi de connaître pleinement la santé passée, présente et future des milieux aquatiques. » – Table ronde de la troisième vague*

*« L'approche à double perspective est tellement importante dans nos recherches. Nos aînés et nos gardiens du savoir ont pour moi plus de poids que les scientifiques qui se rendent dans nos communautés. Notre peuple entretient un lien étroit avec la terre; il vit des produits de la terre et constate les conséquences et les changements au fil des ans. »  
– Table ronde de la troisième vague*

*« Ce serait bien si nous pouvions faire en sorte que ces études soient réalisées en s'appuyant à la fois sur le savoir autochtone et sur les connaissances occidentales. »  
– Table ronde de la troisième vague*

Certaines personnes ont mentionné la tendance dans l'histoire à réprimer la voix des Autochtones, reconnaissant les préjugés à l'endroit de la science occidentale et le devoir de veiller à ne pas oublier le contexte culturel dans ce type de décisions.

*« L'aspect qui attire le plus mon attention dans ce principe, c'est la valeur culturelle. Les pratiques de consultation dans cette province laissent à désirer. Dans le passé, on a retiré beaucoup de choses du Nord; la majorité des organismes de réglementation, des personnes qui octroient des permis ou des organismes gouvernementaux se trouvent maintenant à Prince Albert, ou au sud de Prince Albert. Tout a été déplacé au sud de la province, ce qui a creusé un énorme fossé avec ce qui se passe ici, la population, l'importance culturelle. Il y a une grande méfiance, en particulier envers les gouvernements provinciaux. Je crois que la notion de valeur culturelle est souvent négligée. On se concentre tellement sur le modèle de la science occidentale pour déterminer si quelque chose est rare, important ou exceptionnel, sans nécessairement mettre l'accent sur le savoir des Autochtones et des utilisateurs des terres. C'est un aspect très utile pour apprendre à connaître les secteurs. » – Table ronde de la troisième vague*

Une personne a raconté sa propre expérience, ayant été témoin des résultats positifs obtenus lorsque le savoir autochtone et la science occidentale ont été appliqués conjointement, renforçant l'importance de faire appel au savoir autochtone et les avantages qui peuvent en découler.

*« J'ai travaillé à un projet où une évaluation du savoir écologique traditionnel a été réalisée conjointement avec une évaluation archéologique afin de créer des frayères pour saumon royal dans le chenal de la rivière Penticton. L'évaluation du savoir écologique traditionnel et le rapport technique allaient de pair et se sont complétés l'un l'autre. Le projet en entier*

*a été transformé en raison de ces évaluations. Ce fut une réussite. Je ne saurais trop insister sur leur importance. » – Table ronde de la troisième vague*

Les Autochtones ayant pris part aux séances ont dit craindre que les décideurs aient une perspective trop réductrice des initiatives de protection, ignorant les conséquences écologiques plus vastes et à long terme. On était d’avis que les initiatives devraient reposer sur une approche écosystémique, et que les décisions devraient tenir compte des nombreux projets, des espèces et des effets cumulatifs. On craignait que l’approche générale adoptée par le MPO, évaluant les projets en fonction du site, ne permette pas de prendre en compte l’ensemble des facteurs et qu’elle puisse sous-estimer les risques pour le poisson et son habitat. Il est également ressorti une perspective globale selon laquelle la prévention vaut mieux que la restauration ou la compensation.

*« J’aimerais que ce principe soit davantage axé sur l’idée de laisser les lieux en meilleur état qu’il ne l’était à l’origine, plutôt que de tenter de contrebalancer. Selon moi, il faut faire plus que de compenser. » – Table ronde de la troisième vague*

*« La prévention vaut beaucoup plus que la restauration. » – Table ronde de la troisième vague*

*« Ce que je tente de comprendre lorsqu’on parle de compensation, c’est comment nous allons comprendre pleinement les activités et leurs répercussions pour éviter de créer un problème encore plus gros. » – Table ronde de la troisième vague*

## **2. Établir dès le début d’un projet des partenariats à long terme avec les communautés autochtones par des activités de surveillance et de suivi.**

Les partenariats autochtones sont nécessaires à la mise en œuvre des principes directeurs et des mesures de protection. Pour réussir à mettre en œuvre des mesures de protection à long terme, il est important d’établir des relations durables avec les Autochtones et de leur conférer le pouvoir décisionnel nécessaire pour influencer les résultats en matière de conservation et de protection des habitats.

Bien que plusieurs des principes directeurs aient été reçus favorablement en théorie, les personnes participantes se sont dites préoccupées par l’écart entre les politiques et leur mise en œuvre. Elles ont fait ressortir la nécessité de mettre en place des processus de surveillance et de suivi rigoureux, ainsi que des normes claires et applicables pour éviter les failles et assurer l’efficacité des mesures de compensation au fil du temps. Il faut reconnaître que ces règles et mesures de protection sont souvent mises en place dans des zones importantes pour les Autochtones. Ainsi, les FFBTDIG+ autochtones veulent savoir si ces efforts produisent les

résultats prévus; il ne suffit pas de les consulter ou de les aviser seulement de façon ponctuelle. Il est essentiel d'effectuer des suivis, de produire des rapports sur les indicateurs clés et de communiquer les progrès réalisés afin de démontrer aux communautés autochtones que l'obligation de rendre des comptes fait partie intégrante du processus.

*« Ça ne doit pas être ponctuel. La notification n'est pas la même chose qu'une consultation sérieuse. La voix et l'histoire des Autochtones doivent être représentées. Il faut un mécanisme qui assure un dialogue significatif et constant avec les Autochtones. »*  
– Table ronde de la deuxième vague

*« Ne devrait-il pas y avoir un moment où l'on met en évidence que les mesures de compensation fonctionnent? Il y a des territoires où des travaux ont été effectués, sans aucun résultat. Ils ont simplement laissé les choses aller. Ils ont mis quelque chose en place, et cinq ans plus tard, personne n'est revenu s'assurer que ça avait fonctionné. Où est le suivi des résultats? »* – Table ronde de la troisième vague

*« Je constate que les industries et les entreprises tentent d'établir le dialogue de façon un peu plus proactive. Pour que les choses soient durables et autosuffisantes, nous devons effectuer un suivi. Nous devons établir une relation; tellement d'information pourrait être transmise si la relation était plus solide. On ne verrait plus des mesures de compensation abandonnées parce qu'on les a oubliées. Je crois qu'il est avant tout important de nouer le dialogue et d'établir une relation avec les utilisateurs des terres locaux et les Autochtones. »* – Table ronde de la troisième vague

*« Lorsqu'il est question de mise en œuvre, il faut assurément que des comptes soient rendus à l'échelle communautaire et individuelle, en particulier pour les Premières Nations qui passent au code foncier. Cela prendra beaucoup de temps, mais les membres de nos communautés doivent rendre des comptes et faire des choix judicieux lorsqu'il est question de répercussions sur notre environnement. Il faut aussi des gens pour aider à faire respecter ces principes, lorsque certaines personnes refusent de rendre des comptes. Cela devra se faire à l'échelle communautaire ou individuelle. »* – Table ronde de la troisième vague

Pour être incluses dans le processus et la mise en œuvre, les personnes participantes souhaitent aller au-delà de la consultation, vers une gouvernance conjointe et une prise de décisions par consensus. En faisant participer activement les FFPBTDIG+ autochtones à ces types d'initiatives, on pourrait apaiser les inquiétudes quant à la mise en pratique des lignes directrices. La mise en œuvre de nouveaux règlements pour protéger le poisson et son habitat devrait s'appuyer sur l'obligation de rendre des comptes et démontrer la façon dont les commentaires des Autochtones permettent d'influencer directement les résultats. Les communautés autochtones

souhaitent être incluses activement dans la protection du poisson et de son habitat de plusieurs façons :

**Surveillance et gouvernance conjointe** : Les personnes participantes se sont montrées à la fois curieuses et inquiètes de la façon dont le suivi des projets serait effectué. Plusieurs ont demandé à ce que le PPPH s’associe à des communautés autochtones pour la surveillance. On a exprimé de l’intérêt pour des programmes de formation, de façon à ce que les membres des communautés autochtones puissent appuyer les efforts de surveillance. L’inclusion des Autochtones dans la surveillance de ces projets était perçue comme un moyen d’apaiser les inquiétudes quant à la capacité du PPPH d’adopter des approches multi-espèces.

*« Il faut préciser et discuter en profondeur des différents dispositifs de gouvernance pour les possibles zones d’importance écologique. D’autres ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux ont amorcé des conversations entre nations sur l’établissement de zones protégées actuelles et futures avec les Autochtones ou les communautés [...]. Dans le cadre de votre engagement à l’égard de la réconciliation, nous espérons que nos avis seront intégrés au cadre sur les zones d’importance écologique. » – Table ronde de la deuxième vague*

**Prise de décisions et approbation des projets** : Les Autochtones ont exprimé leur intérêt pour des ententes de partenariat comprenant la prise de décisions. Plusieurs ont dit souhaiter jouer un rôle plus important dans l’évaluation des projets concernant le poisson et son habitat, par exemple dans l’évaluation et l’approbation de chaque projet et la surveillance afin de s’assurer que les mesures prescrites ont été efficaces et que l’habitat du poisson est protégé. En fait, les zones d’importance écologique étaient considérées comme une excellente occasion d’explorer de nouveaux types d’ententes avec les Autochtones. Certaines personnes ont relevé que le paiement d’une redevance permettrait de financer la participation des Autochtones à l’examen et à la surveillance des dossiers, tandis que d’autres ont dit craindre que ces fonds soient utilisés pour accélérer l’approbation de projets.

**Mise en commun de l’information et éducation** : Les personnes participantes ont relevé que, pour nouer des relations durables avec les Autochtones, il faut instaurer un climat de confiance au sein des communautés. Elles ont dit vouloir être informées des initiatives ayant une incidence sur leur communauté, évoquant la détermination de longue date à travailler de façon authentique avec les Autochtones sur des projets affectant le poisson et son habitat.

*« Lorsque ces entreprises veulent utiliser le savoir autochtone, on a souvent l'impression qu'elles ne font que "cocher une case". Elles rencontrent les Autochtones, entendent leurs propos, mais elles ne font aucun suivi. » – Table ronde de la troisième vague*

Pour instaurer un climat de confiance, il faut informer les communautés autochtones des règlements et des projets qui ont lieu sur leurs terres ou à proximité. En leur fournissant des mises à jour régulières et des préavis, et en effectuant des suivis, on témoigne du respect à l'égard de leurs droits, de leurs champs d'intérêt et de leur sentiment d'appartenance à l'environnement. Les communautés autochtones veulent qu'on les avise au commencement d'un projet et qu'on les tienne au courant de sa progression par des mises à jour régulières. Plusieurs Autochtones se préoccupaient grandement du type de renseignements qui seront enregistrés et accessibles sur le Registre de la *Loi sur les pêches*. On a réclamé des avis détaillés sur les projets, des formulaires de demande de révision et des rapports de vérification de la conformité pour que les communautés puissent rester informées. On a aussi demandé des avis sur les décisions non réglementaires, comme des lettres de présentation, des codes de bonnes pratiques et les ouvrages visés, et à ce que les projets de réglementation des eaux soient transmis sur le Registre.

Au cours des séances, les personnes participantes ont aussi demandé à ce que l'information pertinente sur les projets soit accessible au sein des communautés autochtones. En affectant des personnes-ressources aux projets et en fournissant leurs coordonnées, on s'assure que les organisations autochtones disposent des connaissances nécessaires pour faire progresser les projets. Cet aspect est important, puisque plusieurs personnes estiment qu'il faut évaluer les projets de compensation et les mesures de protection périodiquement pour s'assurer qu'ils produisent les résultats prévus.

*« [...] les coordonnées des parties concernées, espérons-le pour rendre des comptes, surtout lorsqu'il y a roulement du personnel au sein de ces organisations. Il s'agit d'un problème dans ma communauté. Il y a eu du roulement, sans processus de chevauchement, et les nouveaux employés ne sont pas au courant des progrès ou des projets incomplets. Il faut mettre en place une personne-ressource qui connaît la situation et peut répondre aux demandes d'information. » – Table ronde de la troisième vague.*

On a aussi observé de l'ouverture relativement à la formation et à l'éducation des jeunes autochtones pour les amener à comprendre l'importance sociale et culturelle du poisson et de son habitat, de même que les risques.

*« L'éducation à l'échelle communautaire et dans le cadre des programmes scolaires est importante, et ce, dès le plus jeune âge. La pêche prend parfois la forme d'une compétition, et c'est celui qui attrape le plus grand nombre de poissons. Mais il n'y aura plus de compétition lorsqu'il ne restera plus de poissons. Notre communauté a besoin d'éducation. » – Table ronde de la deuxième vague*

*« Il faut aller à la source avec nos communautés; enseigner aux enfants à pêcher, fournir un enseignement davantage axé sur la terre, et même organiser une activité pour enseigner aux femmes et aux enfants à pêcher et à chasser. Si toutes les épiceries devaient fermer, nous serions obligés de recommencer à chasser pour nous nourrir, et la plupart des gens ignoreraient comment. » – Table ronde de la troisième vague*

### **3. Gagner la confiance par des communications transparentes et respectueuses.**

Pour gagner et garder la confiance des communautés autochtones, il faut des communications claires, accessibles et transparentes. Il est primordial de fournir aux Autochtones des mises à jour régulières sur les activités affectant le poisson et son habitat qui se déroulent sur leurs terres afin de démontrer sa responsabilité, de favoriser la prise de décisions éclairées et de respecter les droits et responsabilités des Autochtones.

En prônant une plus grande transparence dans les lignes directrices pour la protection du poisson et de son habitat, les personnes participantes ont partagé quelques pratiques exemplaires pour communiquer avec les communautés autochtones d'une façon accessible et respectueuse. Ces pratiques exemplaires mettaient l'accent sur le langage communautaire, la clarté et les données probantes.

**Langage communautaire** : Les personnes participantes ont demandé à ce que le MPO utilise un **langage clair et simple** dans ses documents officiels pour permettre aux Autochtones de mieux les comprendre. Cela diffère grandement de l'approche linguistique communautaire. Par langage communautaire, on entend *le développement langagier par des interactions sociales au sein d'une communauté d'apprentissage collaboratif*<sup>14</sup>. Les rétroactions ont souligné l'importance de communications transparentes dans un langage simple et clair qui rejoignent tous les membres de la communauté, des jeunes autochtones aux aînés. On a demandé de la clarté sur le plan de la terminologie et des obligations réglementaires, ainsi que des exemples fondés sur des données probantes afin de favoriser la confiance et de faciliter la compréhension.

---

<sup>14</sup> Little Lingua. « Community Based Language Learning Explained » (2024). <https://littlelingua.com/blog/community-based-language-learning-explained/>

*« Nous apprenons de façon kinesthésique. On nous montre ces gros mots et ces longues équations pour nous embrouiller. C'est en raison de ces communications complexes que nous avons perdu nos terres, nos droits reconnus par traités et nos droits ancestraux. Vos formulations se doivent donc d'être très pratiques et axées sur la communauté, sans être rudimentaires, de façon qu'un enfant de dix ans comprenne ce que vous dites à un aîné. Nous avons notre communauté à cœur, et nous voulons que les enfants, les adultes, les jeunes et les aînés puissent comprendre. » – Table ronde de la troisième vague*

*« Lorsque vous ne parlez pas anglais et que votre langue maternelle est une langue ancestrale, vous aurez de la difficulté à comprendre ce qu'on entend par compensation et compromis. » – Table ronde de la troisième vague*

**Clarté :** Il est aussi important de trouver un équilibre entre simplicité et clarté. Lorsque les termes utilisés dans certains documents ont été analysés dans le cadre des séances de mobilisation, certaines personnes ont rapidement relevé les formulations vagues. On a souvent jugé nécessaire de renforcer ou de clarifier certaines formulations dans les documents, puisqu'il est important que les communications au sein des communautés autochtones permettent de trouver des réponses plutôt que de soulever encore plus de questions. Par exemple, en ce qui concerne la version préliminaire d'un énoncé de position rédigé par le MPO afin de préciser son approche de réglementation des ouvrages, des entreprises et des activités autres que la pêche susceptibles d'entraîner la mort de poissons, plusieurs personnes se sont dites préoccupées par l'expression « *dans la mesure du possible* ». On s'est demandé si celle-ci pourrait assouplir l'approche du MPO dans l'administration des dispositions de protection du poisson et de son habitat concernant la gestion de la mort de poissons. Une personne s'est demandé ce que « possible » signifiait, et qui déciderait de ce qui est possible. On a aussi donné comme exemple la section 4.1 de l'énoncé de position, recommandant de changer les formulations du genre « *pourraient tenir compte* » pour « *tiendront compte* » afin de renforcer et de préciser le message. Dans l'ensemble, on était d'avis que les lignes directrices devraient être extrêmement claires, sans laisser place à l'interprétation, et éliminer toute faille possible de façon à empêcher d'autres intervenants de prendre des raccourcis au moment de s'y conformer.

*« Ma bête noire, c'est lorsqu'il y a des failles dans la formulation. Par exemple, lorsqu'on indique qu'il faut "commencer à démontrer" plutôt que de "démontrer pleinement". D'après mon expérience, un grand nombre de personnes et d'organisations se montrent sournoises et affirment avoir tout fait ce qu'on demandait d'elles, simplement parce que les exigences manquaient de précision, ce qui leur a permis de tourner les coins ronds sans avoir à rendre de comptes. » – Table ronde de la troisième vague*

**Données probantes :** On a aussi souligné l'importance de fournir des données probantes, parce que l'information et les allégations fournies par les gouvernements et les organisations externes ne peuvent être acceptées d'emblée. En démontrant que les projets produisent les résultats prévus, on aide à instaurer la confiance et on fait preuve de respect envers les communautés autochtones.

*« Je suis Autochtone; il faut donc me montrer des preuves plus concrètes. » – Table ronde de la troisième vague*

*« La plupart des peuples colonisés ne disposent pas de données probantes, parce qu'on ne les respecte pas assez. » – Table ronde de la troisième vague*

*« Je me rends bien compte que la compensation est une solution viable. Mais, puisque nous apprenons de façon visuelle, lorsque vous faites une présentation, vous devriez fournir au moins quatre exemples, parce que le chiffre quatre est sacré... dans la roue médicinale, quatre types de chiffres, quatre exemples dans le monde où les mesures de compensation ont été utilisées, et leurs avantages, les coûts structurels et la logistique. Vous devez fournir des données probantes. » – Table ronde de la troisième vague*

#### **4. Respecter la relation que les Autochtones entretiennent avec la terre et l'eau dans les efforts de conservation.**

Il est essentiel de reconnaître et de respecter les valeurs culturelles, les pratiques et les relations uniques des communautés autochtones relativement à la terre et à l'eau. Une telle compréhension fait en sorte que les mesures de protection du poisson et de son habitat sont mises en œuvre en harmonie avec les lois et la vision du monde des Autochtones.

Tout au long des séances de mobilisation, la façon dont les politiques, les codes, les lignes directrices et les principes proposés honorerait les droits des Autochtones reconnus par traités était une importante source de préoccupation. Les Autochtones entretiennent des rapports étroits et des relations personnelles avec la terre et l'eau. Le poisson et son habitat sont plus qu'une simple ressource pour de nombreuses communautés autochtones, ils revêtent une importance culturelle et spirituelle. Bien que les gens se soient montrés favorables à l'égard des nouvelles lignes directrices et des nouveaux règlements visant à protéger le poisson et son habitat, ils se demandaient si ces lignes directrices allaient porter atteinte à leurs droits.

*« Pour que les politiques gouvernementales soient acceptées par les Autochtones, il faut inclure beaucoup plus les populations autochtones et respecter les traités et les ressources autochtones. » – Table ronde de la deuxième vague.*

Au moment de discuter du *Règlement relatif aux ouvrages et eaux visés*<sup>15</sup>, les personnes participantes ont demandé que celui-ci se conforme à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et qu'on leur garantisse le respect de leurs droits, de leur autodétermination et de leurs pratiques traditionnelles à toutes les étapes de l'élaboration de projets et de la protection de l'habitat.

En ce qui a trait au cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril, on a souligné l'importance de tenir compte des facteurs socioéconomiques et culturels lorsqu'on envisage d'utiliser l'habitat du poisson. On a relevé qu'il fallait absolument cerner et prendre en compte les droits autochtones reconnus par traités dans l'élaboration des approches multi-espèces. Plusieurs personnes ont mentionné les possibles avantages des approches multi-espèces pour les espèces revêtant de l'importance pour les Autochtones, tant sur le plan de l'importance culturelle que de la sécurité alimentaire.

Lorsqu'il a été question de principes directeurs liés aux réserves d'habitat et aux mesures de compensation, certaines préoccupations ont été soulevées quant à l'accès aux habitats des poissons, et on s'est demandé si la mise en œuvre de nouvelles lignes directrices aurait une incidence sur les droits de pêche actuels.

*« Si j'ai bien compris, les membres des Premières Nations de l'Ontario n'ont pas à se procurer de permis de pêche lorsqu'ils montrent leur carte de statut; sont-ils aussi exemptés des projets? Il en va de même pour les autres provinces et territoires. » – Table ronde de la troisième vague*

## **5. Privilégier la mobilisation inclusive au sein des diverses communautés autochtones lors de la prise de décisions réglementaires concernant la protection du poisson et de son habitat.**

---

<sup>15</sup> Le projet de *Règlement relatif aux ouvrages et eaux visés* serait un outil permettant de gérer des projets courants, à faible risque, réalisés dans l'eau ou à proximité et pouvant entraîner la mort limitée du poisson, ou encore la détérioration, la perturbation ou la destruction de son habitat. Ce règlement pourrait établir, ou « prescrire », des catégories d'ouvrages courants qui pourraient aller de l'avant sans examen par le PPPH, sous réserve de conditions obligatoires de protection du poisson et de son habitat. Le projet de Règlement vise à favoriser une réorientation des efforts du PPPH au profit d'une approche plus réglementaire de la gestion des effets potentiels sur le poisson et son habitat.

Pour véritablement faire preuve d'inclusivité, il faut reconnaître la diversité au sein des communautés autochtones. En élargissant les interventions de façon à englober un plus grand nombre de communautés et en favorisant une mobilisation inclusive faisant appel à tous les membres des communautés, des aînés aux jeunes, il est possible d'éviter la panindigénéité.

Les séances ont mis en évidence la diversité des points de vue entre les communautés autochtones, mais aussi à l'intérieur d'une même communauté. Les personnes participantes ont mis en garde contre les approches panautochtones, et ont souligné l'importance d'une mobilisation tenant compte des distinctions et qui reflète les cultures, les systèmes de gouvernance et les priorités propres à chaque communauté. Il existe de nombreuses communautés autochtones distinctes au Canada, et chacune possède sa propre histoire, sa propre culture et ses propres perspectives. Il est essentiel de reconnaître et de comprendre cette diversité afin d'établir un dialogue respectueux et efficace.

*« Une rencontre en personne, d'un océan à l'autre, avec des représentants de chacune des Premières Nations du Canada et des organismes concernés pour faire ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, mais à plus grande échelle. » – Table ronde de la deuxième vague*

On a aussi mentionné les opinions divergentes au sein même des communautés, ce qui démontre l'importance de recueillir les points de vue dans toutes les couches de la communauté, et non seulement auprès des représentants haut placés.

*« Il ne faut pas remettre les décisions à une seule personne, au chef ou au conseil. Dans notre communauté, les consultations se font normalement auprès d'une seule personne, qui ne revient pas faire le point et ne consulte pas le reste de la communauté pour prendre connaissance des points de vue et des préoccupations des autres. La mobilisation communautaire et la communication constituent donc pour moi une grande source de préoccupation; il faut demander l'avis des jeunes, des aînés et aînées, des gardiens et gardiennes du savoir, des pêcheurs et pêcheuses, et de tous les autres membres de la communauté. » – Table ronde de la troisième vague*

*« Le chef et le conseil le veulent, et tout est une question d'argent. Ce n'est pas une question de poisson ou de communauté; les aînés n'en veulent pas. Ainsi, lorsque vous faites appel à la communauté, c'est parfois difficile, parce que vous vous tournez vers le chef, et vous devez comprendre que celui-ci est peut-être d'accord, alors que la communauté s'y oppose. » – Table ronde de la troisième vague*

*À mon avis, ces conversations devraient avoir une plus grande portée, et se dérouler en personne. Il faut se rendre dans les communautés plutôt que de le faire sur Zoom, puisque plusieurs de nos aînés ont une voix qui porte plus; ils connaissent les terres,*

*puisqu'ils vont chasser et pêcher pour assurer leur subsistance. » – Table ronde de la troisième vague*

On a souligné l'importance d'aller vers les jeunes autochtones, ce qui nous ramène à l'adoption d'une approche communautaire en matière de protection de l'habitat. La mobilisation des jeunes est perçue comme bénéfique, tant pour la communauté que pour les projets de protection.

*« Des programmes pour que les jeunes et les aînés travaillent ensemble. Ma bande souhaite créer un espace pour la transmission du savoir, un espace où les aînés peuvent enseigner aux jeunes le savoir et les traditions autochtones. » – Table ronde de la troisième vague*

*« Il faut donner aux jeunes les outils pour se porter à la défense de l'eau et de l'environnement au nom de leur communauté; cela peut remonter le moral aux jeunes en leur donnant un rôle au sein de la communauté, ce qui bénéficie à la terre, mais aussi à leur estime de soi, surtout en ce qui a trait à la santé mentale. La santé de la terre a une incidence sur la santé mentale et émotionnelle et sur le bien-être. » – Table ronde de la troisième vague*

*« Les programmes de gardiens se sont avérés une excellente ressource pour surveiller les aires; il faudrait inclure les jeunes à ces programmes. » – Table ronde de la troisième vague*

*« Les programmes d'été et les ateliers en cours, entre autres, sont importants pour transmettre le savoir aux jeunes, en tant que futurs gardiens et gardiennes de la terre. J'ai participé à un programme de souveraineté alimentaire avec des aînés, et j'ai beaucoup appris. » – Table ronde de la troisième vague*

## Conclusion

Les femmes, les filles et les personnes bispirituelles, transgenres et de diverses identités de genre (FFPBTDIG+) autochtones jouent un rôle crucial dans l'intendance environnementale par leurs enseignements culturels, leurs responsabilités et le lien étroit qu'elles entretiennent avec la terre et l'eau. De nombreuses nations autochtones reconnaissent les FFPBTDIG+ comme des protectrices de l'eau et des gardiennes du savoir responsables de protéger les écosystèmes, comme le poisson et son habitat. Leur leadership et leurs points de vue sont essentiels pour comprendre les dimensions relationnelles, spirituelles et écologiques de la protection de l'environnement.

Tout au long des trois vagues de mobilisation, les FFPBTDIG+ autochtones ont partagé leurs préoccupations, mais aussi leurs connaissances et leurs solutions, et ont démontré leur volonté

de collaborer avec divers partenaires et intervenants à la protection du poisson et de son habitat. Leurs commentaires ont fait ressortir plusieurs vérités fondamentales qui doivent dorénavant guider les activités de protection du poisson et de son habitat.

Les personnes participantes ont souligné qu'une protection durable et efficace de l'habitat du poisson doit reposer à la fois sur les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux. Une coopération d'emblée avec les communautés autochtones doit inclure l'approche à double perspective, où la vision du monde autochtone et le savoir écologique traditionnel sont traités sur le même pied que les méthodes scientifiques occidentales et pleinement intégrés à la planification, à la surveillance et à la prise de décisions. En faisant entendre la voix des femmes autochtones, qui sont souvent des gardiennes du savoir, des protectrices de l'eau et des leaders au sein de leur communauté, on s'assure que les efforts de protection privilégient leurs expériences. Cela permettra aussi d'obtenir des résultats plus holistiques, ancrés dans la culture, tout en solidifiant la confiance et en tenant compte des genres dans les approches de réconciliation.

Les Autochtones doivent non seulement être consultés, mais aussi prendre part à la mise en œuvre, et assumer des rôles clairs dans la gouvernance conjointe, l'approbation des projets, la surveillance et la mise en application. Les personnes participantes ont réclamé une reddition de comptes plus rigoureuse, et ont demandé à ce que les politiques reflètent d'emblée les priorités autochtones. Pour réussir, la mise en œuvre doit reposer sur des relations à long terme, et non sur une consultation ponctuelle. Il faut mettre en place des normes claires et applicables ainsi qu'un processus de suivi à long terme des projets pour s'assurer de leur efficacité. Les communautés autochtones doivent être tenues informées et être incluses dans l'ensemble du cycle de vie d'un projet. Cela permettra de limiter l'écart entre les promesses énoncées dans les politiques et les résultats constatés sur le terrain.

Les personnes participantes ont souligné l'importance de fournir des données probantes pour appuyer les décisions, et de démontrer que les mesures de protection mises en place fonctionnent réellement. Pour ce faire, il faut notamment partager les résultats, expliquer les choix et recourir à un langage communautaire que tous les membres, des jeunes aux aînés, peuvent comprendre.

On s'est beaucoup inquiété de l'incidence possible des changements proposés sur les droits des Autochtones. Le poisson et son habitat font partie intégrante de l'identité, de la culture, de la spiritualité et de la sécurité alimentaire des Autochtones. Le MPO doit s'assurer que les mesures de protection des habitats cadrent avec la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) et qu'elles respectent les droits ancestraux et issus de traités des peuples autochtones.

Les personnes participantes ont insisté sur le fait que chaque communauté autochtone est unique et doit être traitée comme telle. Le MPO doit élargir sa portée et être à l'écoute de diverses voix au sein de chaque communauté, y compris les aînés, les jeunes, les femmes et les gardiens et gardiennes du savoir. On doit éviter les perspectives panautochtones, et plutôt adopter des approches tenant compte des distinctions, de façon à ce que les politiques soient mieux informées et plus inclusives.

L'intégration de ces importants apprentissages repose sur la collaboration : il faut instaurer la confiance, témoigner du respect et favoriser des relations et des partenariats durables avec les communautés autochtones. Les personnes participantes n'ont pas fait qu'exprimer leurs préoccupations; elles ont aussi partagé des solutions et des suggestions, et ont démontré leur volonté d'apprendre et de collaborer avec divers partenaires et intervenants à la protection du poisson et de son habitat. Leurs commentaires montrent que l'intégration des valeurs autochtones et du savoir écologique traditionnel aux cadres stratégiques peut accroître la résilience du poisson et de son habitat tout en respectant les droits et les identités culturelles des peuples autochtones, en plus de cultiver un avenir plus durable et plus équitable pour les écosystèmes et les communautés.

## Références

- Association des femmes autochtones du Canada. « Élaboration d'un cadre pour la conservation des espèces aquatiques en péril : une approche multi-espèces », *AFAC*, (2023).  
[https://icr.nwac.ca/assets-documents/Developing-a-framework-for-aquatic-species-at-risk-conservation-Final-Report-2023-11-21\\_FR.pdf](https://icr.nwac.ca/assets-documents/Developing-a-framework-for-aquatic-species-at-risk-conservation-Final-Report-2023-11-21_FR.pdf)
- Chalmers, A. F. « What is this thing called science? », *Hackett Publishing*, 1999.  
<https://archive.org/search.php?query=external-identifieur%3A%22urn%3Alcp%3Awhatisthisthingc0003chal%3Alcpdf%3Abbe4b278-ce50-4ef1-8106-abcd8545dc13%22>
- Clogg, J. et coll. « Indigenous Legal Traditions and the Future of Environmental Governance in Canada », *Journal of Environmental Law and Practice*, 2016.  
[https://www.wcel.org/sites/default/files/publications/2016\\_indigenouslegaltraditions\\_environmentalgovernance\\_jelp.pdf](https://www.wcel.org/sites/default/files/publications/2016_indigenouslegaltraditions_environmentalgovernance_jelp.pdf)
- Datta, R. et coll. « Decolonizing meanings climate crisis and land-based adaptations: From Indigenous women's perspectives in Western Canada », *Women's Studies International Forum* (2019). <https://doi.org/10.1016/j.wsif.2024.102913>
- Gricius, G. et Martel, A. « Integrating Indigenous Women's Traditional Knowledge for Climate Change in Canada », *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*, 20, n<sup>o</sup> 3 (2024): 377-387. <https://doi.org/10.1177/11771801241241816>
- Little Lingua. « Community Based Language Learning Explained » (2024).  
<https://littlelingua.com/blog/community-based-language-learning-explained/>
- Schuster, R. et coll. « Vertebrate Biodiversity on Indigenous-Managed Lands in Australia, Brazil, and Canada Equals That in Protected Areas », *Environmental Science and Policy* 101 (2019), 1–6. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.07.002>
- Starblanket, G. « Complex Accountabilities: Deconstructing “the Community” and Engaging Indigenous Feminist Research Methods », *American Indian Culture and Research Journal*, 42, n.4 (2018). <http://dx.doi.org/10.17953/aicrj.42.4.starblanket>

Whyte, K. « Indigenous Women, Climate Change Impacts and Collective Action », *Hypatia: A Journal of Feminist Philosophy*, 29, n.3 (2014): 599–616.<https://ssrn.com/abstract=2319080>

Williams, L. et coll. « Women and Climate Change: Impacts and Action in Canada—Feminist, Indigenous, and Intersectional Perspectives » (2018).

[https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Women-and-Climate-Change\\_FINAL.pdf](https://www.criaw-icref.ca/wp-content/uploads/2021/04/Women-and-Climate-Change_FINAL.pdf)

